



PAR COURRIEL

Le 15 avril 2021

Eddy Bourque
Président national, Syndicat des employés d'Emploi et Immigration Canada (SEIC)
bourquee@ceiu-seic.ca

Cher confrère,

Je vous écris au sujet de la question de compétence entre le SEIC et le Syndicat des employées et employés nationaux (SEN).

À la suite de la récente réunion de l'Exécutif national du SEIC, vous vous êtes renseigné sur le pouvoir du président national de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) d'attribuer les membres d'un Élément à un autre. Confrère Bourque, la répartition des membres au sein de l'AFPC est décrite dans les Statuts de l'AFPC. L'alinéa (3)a) de l'article 8 contient un principe fondateur de l'attribution des membres; il y est confirmé que les membres des Éléments conservent le droit de demeurer membres de leurs Éléments respectifs, sans égard à la réorganisation à laquelle procède l'employeur.

La question des travailleuses et travailleurs de Passeport a fait l'objet de discussions approfondies entre l'AFPC, le SEIC et le SEN. Ma lettre du 27 février 2020 résumait cette discussion et ma position à l'égard de cette question. Malgré le lancement de certains bureaux de Service Canada et Passeport Canada situés dans les mêmes locaux dans tout le pays, les deux champs de travail demeurent distincts. Les travailleuses et travailleurs de Service Canada et de Passeport Canada continuent d'exercer leurs fonctions uniques, avec des descriptions de travail, des responsabilités, des niveaux de sécurité, des classifications et des taux de rémunération différents. Aucune preuve n'a été présentée par le SEIC relativement à une fusion officielle par l'employeur de ces fonctions, sous la forme de nouvelles descriptions de travail et d'autres éléments de preuve. C'est cette preuve qui est nécessaire pour que le Comité exécutif de l'Alliance (CEA) puisse décider des prochaines étapes. Jusqu'à ce que le SEIC fournisse une preuve documentée qui confirme et expose en détail de façon certaine une fusion des fonctions d'emploi par l'employeur, la portée d'une telle fusion et une détermination claire des membres touchés, rien ne permet au CEA d'agir dans cette affaire.

Les membres des deux Éléments peuvent travailler côte à côte dans ces bureaux situés dans les mêmes locaux; cependant, leurs rôles et responsabilités sont distincts et reconnus comme tels par l'employeur. Les membres de Service Canada représentés par le SEIC n'authentifient pas et ne délivrent pas de passeports, contrairement aux membres du Programme de passeport représentés par le SEN.

L'AFPC compte des membres représentés par plusieurs Éléments travaillant au sein du même ministère ou organisme employeur. Encore une fois, la distinction claire des rôles et des responsabilités entre chaque groupe d'employées et employés se reflète dans leur affiliation à un Éléments. Dans certains cas, cette délimitation a été définie dans des protocoles d'entente entre les Éléments, ce qui aide également la Section de l'administration de l'effectif de l'AFPC en cas de questions quant à l'attribution correcte d'un membre. Je suis conscient que de tels protocoles ont fait l'objet de discussions au sous-comité du Conseil national d'administration (CNA) sur les membres non attribués, et que des progrès importants sont accomplis pour définir et attribuer correctement les membres qui se sont retrouvés sans Éléments approprié en raison du système de paye Phénix.

En février 2015, la présidente nationale Robyn Benson a répondu à une demande antérieure du SEIC visant la réattribution des membres du Programme de passeport du SEN au SEIC. Selon sa décision, il n'y avait aucune raison d'entreprendre une telle action. À la suite de l'examen approfondi de cette question entrepris par les parties au cours des trois dernières années, aucune preuve convaincante n'a été présentée qui oblige à reconsidérer cette décision. Je maintiens donc la position exprimée par ma prédécesseure en 2015. Jusqu'à ce que des preuves documentées soient fournies confirmant une fusion officielle par l'employeur des fonctions exercées, la portée d'une telle fusion et une détermination claire des membres touchés, le statu quo doit être maintenu par le SEIC et le SEN en ce qui concerne l'affiliation à l'Éléments des membres qui travaillent à Service Canada et au Programme de passeport.

Je comprends que Phénix a semé le chaos dans l'attribution de certaines parties de nos membres au bon Éléments, notamment des membres du SEIC et du SEN. Je sais que le travail est toujours en cours avec le sous-comité du CNA sur les membres non attribués, y compris des discussions entre le SEIC, le SEN et la Section de l'administration de l'effectif de l'AFPC pour aborder les problèmes particuliers à leurs membres non attribués au sein d'EDSC/Service Canada et du Programme de passeport. J'encourage la poursuite de ces discussions avec leur Éléments approprié afin que l'on puisse stabiliser l'attribution des membres dans ce domaine et veiller à ce que ces membres soient pleinement et correctement représentés au sein de l'AFPC.

En toute solidarité,



Chris Aylward
Président national

c.c. Kevin King, président national, SEN